



HAL
open science

Michel le Neuvillois, ” fou littéraire ”?

Michel Arrivé

► **To cite this version:**

Michel Arrivé. Michel le Neuvillois, ” fou littéraire ”?. Orpheus. Revue internationale de poésie, 2011, 6, pp.98-117. halshs-00823869

HAL Id: halshs-00823869

<https://shs.hal.science/halshs-00823869>

Submitted on 18 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michel le Neuville, « fou littéraire » ?

Michel Arrivé, Université de Paris Ouest Nanterre
UMR 7114, MoDyCo

Est-il même utile de le préciser ? Je ne considère nullement comme insultante ni même comme péjorative la qualification de « fou littéraire ». Il m'arrive même de me demander si, loin de constituer une insulte, elle n'est pas l'une des qualifications les plus flatteuses qu'on peut adresser à un auteur. C'est ce que pose explicitement, après bien d'autres, l'un des collaborateurs du premier fascicule des *Cahiers de l'Institut*, mon vieil ami Jean-Jacques Lecercle, dès le titre et dans la conclusion de son « Éloge des fous littéraires ».

Il n'en est que plus important de ne pas galvauder cette qualification : n'est pas fou littéraire qui veut. Il se trouve que parfois les observateurs les plus avisés se laissent aller à décerner un peu légèrement cette appellation. Je voudrais poser la question à propos d'un personnage il est vrai assez peu connu : il s'agit de Michel de Neuville, parfois dit Michel le Neuville. Mon enquête aura, dans mon esprit, un double intérêt. Elle permettra, d'abord, d'attirer l'attention sur un personnage et une œuvre qui restent assez méconnus, certes, mais d'une façon, à mon sens, totalement imméritée. Elle constituera aussi, et, je l'espère, surtout un nouvel effort de réflexion sur les critères utilisés pour décerner l'éminente qualité de fou littéraire. Problème récurrent, certes : c'est sa récurrence même qui incite à le traiter.

C'est André Blavier qui est à l'origine du problème. Dans son grand ouvrage sur *Les fous littéraires* il fait apparaître Michel le Neuville. Oh ! Très brièvement et très légèrement :

« Ce curieux philosophe du langage étudié, de 1818 à 1841, la grammaire transcendante, les influxions du verbe, etc. » (p. 217 de l'édition de 2000, aux Éditions des Cendres ; dans la première édition, celle de 1982 chez Henri Veyrier, ce bref commentaire n'apparaît, assez bizarrement, que dans l'index, sans aucune trace dans le corps de l'ouvrage).

Les dates ne sont pas inexacts. Mais le bon Blavier semble bien avoir lu Michel en diagonale. Ce n'est pas la grammaire « transcendante » que Michel étudie, mais tout bonnement la grammaire « transcendantale ». Il le dit explicitement dans le titre de son ouvrage, interminable, conformément à une habitude encore courante à l'époque (nous sommes en 1826) mais ponctué d'une façon rigoureuse : *Grammaire transcendante, ou du verbe sous le rapport de la diction, précédé d'une lettre à l'Académie sur les propriétés de cet élément capital du discours, et contenant 1° L'Emploi des Modes, 2° l'emploi du Présent de l'Indicatif pour le Passé, 3° la Concordance des Temps de l'Indicatif, 4° la Concordance des*

Temps du Subjonctif, parties les plus importantes et les plus ignorées de la métaphysique du langage.

Rien que de très raisonnable, n'est-ce pas ? dans cette véritable table des matières qu'est ce titre, qui annonce avec précision les problèmes les plus importants qui seront traités dans le livre. De très raisonnable et en même temps de très novateur : le terme *diction* qui apparaît dans le titre ne vise pas la réalisation phonétique des sons, mais précisément ce qu'on appelle aujourd'hui l'*énonciation*, et c'est sous l'aspect de l'énonciation que Michel étudie la morphologie du verbe. Il semble vraisemblable que c'est lui qui introduit la dénomination et, pour une part, la conceptualisation moderne de la catégorie de l'*aspect*.

Reste que dans ce titre l'adjectif *transcendante*, à défaut du *transcendantale* allégué par Blavier, peut faire penser à une certaine immodestie, peut-être légèrement déraisonnable, de la part de l'auteur. Il n'en est rien : Michel s'explique avec précision sur le sens qu'il confère à *transcendante* :

« Je n'entends point par ce mot une grammaire supérieure aux autres par la manière dont elle est traitée, ni même une grammaire, mais la partie transcendante de la grammaire » (*GT*, p. 1).

On le voit : Michel est modeste au point de ne même pas se targuer d'avoir écrit une grammaire, mais seulement une partie d'une grammaire : la partie *transcendante*. Reste à savoir ce qu'il entend par *partie transcendante de la grammaire*. L'auteur nous le laisse entendre par son titre même et l'explique dès les premières pages : ce qu'il y a de « transcendant » dans la grammaire, c'est ce qui touche le verbe. Selon lui, le verbe, « cet élément capital du discours », est en effet « à la langue ce qu'est le nerf au corps organisé » (p. 2). Et il file sa métaphore physiologique, qui lui permet d'oser le terme hardi de « NÉVROLOGIE de la langue » pour désigner ce qui concerne le verbe dans la structure de la langue :

« Otez le nerf : plus de communication entre les objets qui nous entourent et notre âme [*sic* : Michel a bien l'air de ne pas trop aimer l'accent circonflexe], plus de sentiment, plus de vie ; le corps tombe inerte. Otez le verbe : il restera bien encore des mots, des idées, mais plus de sens ; votre pensée, les vues de votre esprit à l'égard des choses que ces mots représentent, tout ce qui se passe dans votre imagination féconde, vous ne pourrez le communiquer » (pp. 2-3).

En somme, le verbe constitue la *substance métaphysique* des éléments du langage.

Rien n'empêche, certes, de contester cette prééminence du verbe sur les autres classes de mots. On l'a fait, en tout temps, et de différents points de vue. Notre auteur, dont la culture linguistique est réelle et qui connaît bien les objections faites à ses positions par certains de ses collègues, répond à ces critiques avec une sévérité lucide et modérée.

Autre élément allégué par André Blavier pour affecter à Michel la qualité de « fou littéraire » : son intérêt pour les « influxions » du verbe. Qu'en est-il de ces *influxions* ? Le nom *influxion*, si rare qu'il est absent même du *Trésor de la langue française*, est une variante archaïque d'*influx*, et Littré n'a que Ronsard à se mettre sous la dent pour le citer. C'est un terme technique d'astrologie, désignant l'influence des astres sur les personnes. Le problème, c'est que Michel ne parle jamais des *influxions* du verbe. Le terme qu'il utilise est *inflexions*, et il confère à ce mot le sens qu'il a constamment à l'époque dans le lexique grammatical : les *inflexions*, ce sont les différentes variations morphologiques qui affectent les classes de mots variables, notamment les verbes :

« Le verbe exprime, par ses nombreuses inflexions, *une multitude de mouvements et de vues universelles de l'esprit de la personne qui pense* » (*Grammaire transcendante*, p. 2).

Citation très éclairante : les *inflexions* du verbe qui se manifestent dans sa conjugaison permettent la *diction*, autrement dit l'énonciation, des opérations mentales du sujet parlant. Projet à la fois très ancien – Michel se recommande de la *Grammaire de Port-Royal* et des *Principes de grammaire* de du Marsais – et très moderne : au-delà de Guillaume et de Benveniste, on pense aux travaux contemporains de grammaire cognitive. Mais Blavier substitue au terme technique *inflexion* le terme d'astrologie *influxion*. La substitution ainsi opérée est-elle ou non intentionnelle ? Je penche pour ma part du côté du lapsus, lié à une défaillance de mémoire parfaitement explicable et excusable sur un texte sans doute perdu de vue au moment où la brève notice est rédigée. On le voit : je ne porte aucune accusation contre Blavier. Je me contente de constater que cette coloration astrologique projetée accidentellement sur le texte d'une grammaire est sans doute un élément propre à justifier le classement de son auteur parmi les marginaux et les fantaisistes, en un mot les fous. Il se trouve cependant que cette coloration n'est nullement méritée.

Ainsi il semble bien que les deux éléments si discrètement (ou si légèrement ?) allégués par Blavier ne permettent vraiment pas de conférer à Michel la dignité de « fou littéraire ».

Serait-ce qu'il la mérite par d'autres traits passés sous silence par Blavier ? Il convient de chercher ici du côté de sa biographie et des caractères de son œuvre.

Brefs éléments de biographie.

Jetons d'abord un coup d'œil sur la biographie de Michel. Elle nous est connue dans ses grandes lignes par un opuscule publié par ses soins sous le titre *Lettre à l'Académie française, ou Le précis de la vie d'un citoyen* et daté du 25

juillet 1839¹. La Bibliothèque Nationale n'en connaît que la « 2^{ème} édition, corrigée », publiée en 1841 sans indication d'éditeur, mais imprimée à la « typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56 ». C'est un petit fascicule de 12 pages in-8°.

Par sa structure formelle, le texte est original : la lettre elle-même est rédigée à la 1^{ère} personne – à la seule réserve du dernier paragraphe – mais les notes qu'elle appelle, au nombre de douze, le sont à la 3^{ème}, ce qui introduit un décalage intéressant entre les revendications et les plaintes de la lettre et les indications biobibliographiques qui, comme de loin, sont fournies par les notes.

Michel est le patronyme de l'auteur, et non son prénom, comme risquent de le faire penser les dénominations qui apparaissent sur ses livres et ses articles : Michel, tout court, Michel de Neuville ou Michel le Neuillois. Il ne signale son prénom d'usage dans ses notes que de façon indirecte, en indiquant la désignation, en espagnol, qui lui fut affectée au moment où il était enrôlé dans l'armée de Napoléon en campagne en Espagne : « el senior (*sic*) don Pedro Miguel ». Les Archives Nationales, dans leur dossier LH/1864/26, révèlent que ses prénoms étaient précisément Claude Pierre Didier, dans cet ordre. Les indications « de Neuville » et « le Neuillois » ne constituent que l'indication de son lieu de naissance : le village de Neuville-sur-Seine où il naît le 23 mai 1780. Neuville, au sud de l'actuel département de l'Aube, se situe aux confins de la Champagne et de la Bourgogne. Michel s'intéressera aux aspects linguistiques de cette frontière historique et géographique : il fait allusion dans sa *Grammaire transcendante* au parler « Champenois-Bourguignon » pratiqué dans son village.

Le comportement de notre grammairien à l'égard de ses noms a quelque chose d'ambigu. D'une part il fait usage dans la vie quotidienne de son second prénom, Pierre, qui se trouve être aussi le premier prénom de son père. Mais d'autre part il occulte ce prénom chaque fois qu'il publie. Veut-il dans ses ouvrages effacer son identité propre, et se désigner exclusivement par le nom de son père, le plus souvent lié au nom de son village natal ? Ou, de façon exactement inverse, joue-t-il sur le statut double du nom Michel, à la fois patronyme et propre à être interprété comme prénom ? Il se présenterait alors comme le seul Michel, occultant ainsi la figure paternelle. Il est bien difficile de trancher. Il est encore plus difficile de porter un jugement quelconque sur le caractère plus ou moins « fou » de cette attitude fortement ambivalente à l'égard de son nom.

Le père de Michel exerçait depuis 1764 à Neuville les fonctions peu lucratives de maître d'école. Il les exercera sans désespérer jusqu'à 1810. Michel se plaint de la misère qu'il a héritée de ses parents dans un quatrain de décasyllabes assez bien venus, où le *écrire* parenthétique du 3^{ème} vers est sans doute proposé en alternance avec le *peindre* qui le précède :

¹ Les indications biographiques non fournies par la *Lettre à l'Académie* m'ont été données par le colonel Henri Ortholan, à qui j'adresse mes chaleureux remerciements.

Tous mes parents sont nés dans la misère
Moi, je n'ai pas un seul pouce de bien ;
Étudier, peindre comme mon père (écrire)
C'est mon avoir : vous voyez, je n'ai rien.

Il réussit, Dieu sait comment, à faire de bonnes études à l'École Centrale de son département. Il obtient même le 18 fructidor an VII – il n'a donc que 18 ans – un premier prix de grammaire générale : trace de la précocité de son intérêt pour les problèmes du langage.

Après un voyage en Italie, il entreprend une carrière militaire sans éclat, qui lui fera faire la plupart des campagnes napoléoniennes, d'Austerlitz à Waterloo, où, capitaine à 35 ans, il commandera, devant Namur, l'arrière-garde de son régiment. Décoré (de la Légion d'Honneur) dès 1811, licencié « après nos désastres de 1815 », il se marie, sur le tard – il a déjà 46 ans – en 1826, avec une jeunesse de 31 ans, Jeanne Pierrette Noël. Sans doute pour faire face aux dépenses de sa jeune épouse, il reprend du service en 1832, à l'âge de 52 ans.

Sept ans plus tard, en 1839, il se dit ruiné : il a consumé son modeste patrimoine et ses autres ressources et est sur le point de perdre son emploi. Il réclame à l'Académie les quelque 1000 francs qui permettraient d'éviter que « ce travail spécial, unique, (...) qui répand la clarté sur ce qu'il y a de plus obscur et à la fois, de plus intéressant » ne disparaisse : il s'agit apparemment de sa *Grammaire transcendante*, dont l'édition de 1826 semble être épuisée. Il est alors secrétaire-archiviste de la place de Lille, où harcelé par ses créanciers, il « s'est oublié » et vient de subir 60 jours de prison. Il semble en effet avoir eu de tout temps de graves problèmes financiers, sans doute liés pour une large part aux frais de publication de ses travaux. Peut-être à la suite de la peine de prison qu'il a subie, il est muté comme « adjudant de place » à Briançon, où il meurt le 25 décembre 1841, à l'âge de 61 ans.

À tout instant de cette existence à la fois errante, médiocre et difficile, Michel a réfléchi obstinément sur les problèmes du langage. D'abord sur l'orthographe : il publie à Varsovie en 1806 un traité d'orthographe et le fait réimprimer à Breslau en 1808. Il ne retrouvera jamais l'unique exemplaire qu'il en avait conservé « jusqu'à Waterloo dans son shako » : c'est qu'il l'avait imprudemment confié en 1818 à un érudit champenois malheureusement décédé. Mais c'est surtout la grammaire, et tout spécialement celle du verbe français, qui le retient, dès l'âge de 21 ans : en 1826, publiant sa *Grammaire transcendante*, il dit que son ouvrage « est le fruit de vingt-cinq ans de méditation », ce qui fait remonter le début de cette méditation à 1801. Il consacre à la grammaire du verbe de nombreux textes et opuscules, et passe son temps, surtout de 1815 à 1832, à inonder l'Académie française et le Conseil Royal de l'Instruction Publique de lettres pour attirer l'attention de ses nobles institutions sur ses travaux, et notamment obtenir leur adoption pour l'enseignement dans les écoles. Il n'obtiendra jamais que des réponses courtoises, parfois flatteuses, mais négatives quant à l'adoption par les écoles. Ce qui rebute les Conseillers, c'est le ca-

ractère parfois un peu « hasardé » et souvent « obscur » des « théories » du postulant.

Comment qualifier cette vie de « philosophe soldat », comme il se qualifie lui-même dans la péroraison de sa lettre ? Laborieuse ? Courageuse ? Pittoresque ? Étonnante ? Émouvante ? Ces adjectifs, et quelques autres encore, sans doute, peuvent aisément se cumuler. Mais de folie, apparemment point. On ne peut, à mon sens, que jeter un regard à la fois sympathique et admiratif sur cet officier subalterne qui a su, au cours d'une carrière encombrée par de nombreuses campagnes militaires, alourdie par des soucis financiers constants, acquérir une culture littéraire et linguistique à la fois étendue et approfondie et publier une œuvre considérable sur des sujets qui, on l'imagine facilement, déterminaient peu d'enthousiasme de la part de son entourage immédiat : les militaires ne sont généralement pas très portés sur la grammaire.

Coup d'œil sur les réflexions grammaticales de Michel.

Faut-il maintenant chercher dans l'œuvre même les traits qui caractérisent les « fous littéraires » ? J'insisterais peu sur ce point, car cela nous forcerait à entrer dans le détail d'une réflexion subtile et austère². Car Michel reconnaît lui-même, très lucidement, les difficultés de son travail : il interrompt un instant le cours de la « Lettre à l'Académie » – elle ne se confond évidemment pas avec elle qui vient d'être citée – qui ouvre la *Grammaire transcendante* pour avertir ses prestigieux lecteurs :

« La route est longue, Messieurs, le chemin est âpre, et pas un seul endroit agréable pour reprendre haleine ; mais nous avançons, et une fois arrivés au terme nous pourrions nous reposer long-temps » (p. 28-29).

Pour donner cependant une idée rapide des spéculations grammaticales de Michel, je crois commode de commencer par la fin. La fin, à tous les sens du mot. C'est en effet à l'extrême fin de la *Grammaire transcendante* que se situe l'analyse qui va nous retenir. Et elle porte précisément sur le problème de la fin – j'entends ici la mort – dans ses relations avec le langage. Elle porte un titre alléchant : *Être mort et parler*. On croit lire ici non un obscur grammairien dont le nom même est incomplet, mais Edgar Poe ou Lacan. On sait en effet que le second est revenu, dans le *Séminaire II*, p. 270, sur l'illustre cas, rapporté par le premier, de M. Valdemar. Celui-ci n'est maintenu en survie que par la profération périodique, dans le sommeil magnétique où il a été plongé *in articulo mortis*, de l'assertion *je suis mort*. S'il parle, même pour dire sa mort, c'est qu'il vit. Et pourtant il est mort : dès qu'il est réveillé de son sommeil, il parvient en un

² Je m'autorise à signaler sur ce point mon article « Michel le Neuvilleois, ou comment *Être mort et parler* », 2005, in Jacques Bourquin, *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIX^e siècle*, Presses Universitaires de Franche Comté, pp. 119-134.

instant à l'état de putréfaction qu'il aurait lentement atteint s'il n'avait pas été maintenu en vie par la parole.

Le cas examiné par le Neuvillois comporte à l'égard des relations entre mort et langage des données différentes. La personne mise en scène n'est pas protégée de la mort par son discours. Au contraire, elle est effectivement morte – quoique d'une façon spécifique – et cependant elle parle pour le dire. Ce n'est pas Edgar Poe qui donne lieu à l'analyse : c'est le bon lexicographe Pierre Boiste – lui-même cité par Blavier p. 482 – qui, à l'article « Alliance de mots » de ses *Nouveaux principes de grammaire*, s'est laissé aller à l'analyse suivante :

Etre mort et parler. On ne saurait imaginer deux idées plus incohérentes : cependant le sentiment et la réflexion, ou plutôt la nature, les a réunies. Voyons par quel ordre, dans leur génération, peut être créée cette pensée.

Une criminelle (la femme Bancal³), condamnée à mort par un arrêt qui a déjà fait périr sur l'échafaud plusieurs de ses complices, se traîne sur le seul espace qui lui reste entre sa prison, le tribunal, et cet échafaud où les bourreaux l'attendent pour lui trancher la tête, aussitôt que le juge mortel ou le ministre du juge éternel lui auront arraché les dernières révélations, la vérité. Cette femme have, décharnée par la terreur, chargée de chaînes, se sent déjà liée dans son linceul ; elle voit ouverte sa bière : la vie, l'aimable vie, pouvait la réchauffer long-temps encore sur son sein si elle eût tout révélé : le juge, truchement de la mort, l'interroge ; pénétrée d'un tardif et cuisant regret, terrifiée par cette hache incessamment suspendue sur sa tête, elle s'écrie avec une profondeur de réflexion et de sentiment, avec une justesse, une énergie prodigieuse d'expression, cette proie de la tombe s'écrie :

Si j'avais parlé, je ne serais pas morte !

Et tout l'auditoire frémit à la voix de cette morte échappée de son cercueil.

Ô sublimes Moïse, Shakespeare, Milton et Corneille admirez, avouez-vous vaincus ! [...] Cette infortunée fut conduite dans l'ordre de ses idées à cette expression simple et sublime dont la réflexion fait mieux sentir toute la beauté, par ces locutions françaises très naturelles et très usitées : « Je suis mort ! je suis un homme mort ! » (cité par M. le N., *GT*, p. 196-197).

Selon le lexique et les modes de son époque, Boiste parle ici de *sublime*. On parlerait sans doute aujourd'hui, avec un sens assez voisin, de *sidération*. J'avoue que l'effet produit par l'exclamation de la femme Bancal me paraît fort bien décrit par Boiste. Mais Michel n'est pas de cet avis. Il conteste totalement

³ La femme Bancal fut, en 1817, l'une des accusées lors du procès auquel donnait lieu l'assassinat du juge Antoine Fualdès, éborgné au son d'un orgue de barbarie pour égayer ses derniers moments et couvrir ses ultimes hurlements. Elle fut effectivement guillotinée en juin 1818 à Albi.

l'interprétation de Boiste. Selon lui, la forme verbale *je ne serais pas morte* de la femme Bancal n'a pas la valeur aspectuelle de l'achevé (dans sa terminologie, c'est « la chose comme consommée », et il baptise cette valeur *effectuitive*). Elle ne signifie donc pas *je ne serais pas actuellement morte*. Elle a au contraire l'acception temporelle de l'événement situé dans le passé : dans cette valeur *effectuitive*, elle a le même sens que *je n'aurais pas péri* :

Que voit-on dans *si j'avais parlé je ne serais pas morte* ? Le dernier membre de la phrase ne signifie pas *je ne serais pas actuellement morte* [valeur aspectuelle *effectuitive* d'achevé], il signifie *je n'aurais pas péri* [valeur temporelle *effectuitive* de passé] (M. le N., *GT*, p. 198).

La distinction mise en place dans ce passage est au plus haut point pertinente : c'est celle qui sépare, pour le passé composé la valeur aspectuelle d'accompli ou d'achevé de sa valeur temporelle de passé. *Je suis mort* peut effectivement s'appliquer à mon état actuel de *mort* ou désigner l'événement passé de ma mort. Mais Michel fait à mon sens une erreur dans le choix entre les deux interprétations possibles pour l'exclamation de la femme Bancal. Au contraire de Boiste, il choisit la valeur temporelle. C'est à mon sens un choix très contestable : pour que cette valeur se manifeste, il faudrait une indication temporelle : un adverbe comme *hier*, une date comme *le 28 juin* ou n'importe quel « complément circonstanciel de temps ». La femme Bancal ne donne aucune indication de ce genre : c'est qu'elle confère à sa phrase l'interprétation aspectuelle de l'achevé. Elle veut bien dire qu'elle est à l'état de morte, et qu'elle ne le serait pas si elle avait parlé.

Reste de toute façon un petit problème que notre grammairien entrevoit : en dépit de l'incontestable différence entre les deux valeurs de la forme, il est tout aussi paradoxal – et également *sidérant* ou *sublime* – d'énoncer sur le mode effectuatif, que *l'on a péri*, que de déclarer, sur le mode effectutif, que *l'on est mort* : dans l'un et l'autre cas, on parle du fond de son cercueil. Notre homme s'en avise confusément, et il tente d'éluder la difficulté par un commentaire de l'interprétation préalablement récusée :

J'ajouterai que si elle signifiait *je ne serais pas actuellement morte*, étant proférée par une personne qui connaît depuis quelque temps sa condamnation, loin d'offrir quelque chose de sublime, elle serait étrange, absurde et d'un froid glacial. (M. le N., *GT*, p. 199).

Commentaire doublement étrange : par son existence même – il reconnaît comme possible l'interprétation qu'il a d'abord éliminée – et par son contenu. Car « l'étrangeté, l'absurdité et le froid glacial » qu'il reconnaît au propos bancalien si on l'interprète sur le mode effectutif de l'achevé, ce sont précisément les traits qui constituent le caractère *sublime* ou *sidérant* de l'expression.

J'espère l'avoir fait comprendre : Michel est un grammairien d'une extrême finesse. La distinction qu'il met en place entre les valeurs effectutive et effectuative du passé composé annonce précisément, 130 ans à l'avance, les analyses de Benveniste sur « Les relations de temps dans le verbe français ». Il a cependant un petit défaut : dans le cas spectaculaire de la femme Bancal, où la valeur du passé composé n'est qu'apparemment susceptible de recevoir les deux interprétations, il choisit imprudemment celle qui est impossible.

Reste que l'imprudence théorique est un petit défaut extrêmement commun. On en trouverait à coup sûr de nombreux exemples chez les plus éminents des linguistes. Est-ce à dire pour cela qu'ils sont « fous » ?

Pour conclure sur le premier point de mon intervention, je dirais volontiers que rien ne permet de décerner à Michel le Neuvillois la flatteuse appellation de fou littéraire : les raisons de Blavier sont inexactes et celles qu'on peut chercher à leur substituer sont inexistantes.

Langage et folie.

Il faut donc en venir à poser sur de nouvelles bases la question de cette appellation. La réponse que je suggère part de l'hypothèse suivante : pour faire passer Michel de Neuville de la Grande Armée napoléonienne à la non moins grande armée des fous littéraires, Blavier n'a pas agi de façon immotivée. Il a subi l'influence de ce que j'appellerais volontiers une *pesée idéologique informulée*. Une *doxa* ? Non : il faudrait qu'elle soit explicite. Une rumeur ? À peine : il faudrait au moins un début de formulation. Tout au plus un bruit de fond. Où déceler, chez Blavier, l'écho de ce bruit ? À mon sens il s'entend dans les premiers mots de sa brève notice : « Ce curieux philosophe du langage ». Qu'y a-t-il de « curieux » – l'adjectif est à prendre évidemment dans le sens de « bizarre » – chez notre grammairien ? On vient de faire un inventaire négatif : rien, ou fort peu de chose, d'insolite dans le personnage ni dans l'œuvre. Ce que je soupçonne, c'est que ce qui fait de lui un « curieux » ou un « bizarre » et lui vaut, par là, son recrutement dans l'armée des fous littéraires, ce n'est rien d'autre que sa qualité de « philosophe du langage ».

J'entends ici des protestations. On pense, on commence à murmurer que je vais trop loin en commentant littéralement une si brève notice. Et que je risque de faire tomber sur la mémoire de Blavier une accusation qu'il ne mérite pas. Je précise donc ma pensée. Blavier est ici victime plutôt qu'acteur. Il succombe à la force de la pesée qui s'exerce sur lui sans qu'il s'en rende compte clairement.

Reste à essayer de le formuler, ce bruit de fond que nous croyons entendre. Je m'y hasarde, en lui donnant non la forme d'une assertion, mais celle d'un soupçon interrogatif : n'y aurait-il pas de la folie à philosopher sur le langage ?

Le problème que j'atteins est entre tous complexe. Il est évidemment impossible non seulement de le traiter dans toute son ampleur, mais même de

l'aborder dans ses données théoriques. Je me contenterai donc de prendre un exemple qui nous montrera à la fois l'existence et la force de la pesée idéologique exercée par ce soupçon.

Cet exemple n'est autre que celui de Ferdinand de Saussure. Inutile de rappeler que Saussure reste aujourd'hui, à n'en point douter, le linguiste le plus illustre de tous les temps, loin devant ses concurrents immédiats, qui sont, sans doute, Jakobson, Benveniste et Chomsky. Les ouvrages qui lui sont consacrés se comptent désormais par dizaines, sans doute par centaines, en plusieurs langues, et les articles par milliers. Il ne se passe plus d'années sans que lui soient consacrés plusieurs colloques internationaux. Ses travaux, notamment, mais pas exclusivement, l'illustre *Cours de linguistique générale*, sont traduits dans de très nombreuses langues.

C'est sur cette œuvre considérable que pèse lourdement le soupçon de la folie. Je pourrais en donner d'innombrables exemples. En janvier 1969, Michel Deguy publie dans *Critique* (n° 260, pp. 19-26) un article intitulé « La folie de Saussure ». L'année suivante, Thomas Aron (*Langue française*, 1970, n° 7, p. 61) indique qu'il « envie le titre » choisi par Deguy, titre, faut-il le préciser ? pourvu d'une valeur fortement laudative tant par le texte qu'il introduit que par celui qui le cite. Dans *Roland Barthes par Roland Barthes*, l'auteur, en 1975, évoque, p. 73, « les délires auditifs de Saussure, obsédé par l'écoute anagrammatique des vers anciens ». Françoise Gadet et Michel Pêcheux, en 1981, parlent dans *La langue introuvable*, p. 52 de l'« l'obscur folie du décryptage ». Plus récemment, Irina Vilkou-Poustouvaia évoque, il est vrai pour la récuser, « l'image d'un génie aux limites de la folie » (Compte rendu des *Écrits de linguistique générale*, in *La linguistique*, 2003-1, n° 39, p. 152). Mais s'il faut la récuser, c'est que l'image est bien présente. Saussure a d'ailleurs une place, discrète, mais honorable, chez Blavier lui-même : il est cité à trois reprises directement, et, indirectement, par deux mystérieuses allusions aux travaux de Wunderli et de Rogoz, l'un et l'autre absents de l'index et, selon toute apparence, de l'ouvrage.

On me dira peut-être que je me donne la partie belle en omettant, provisoirement, de dire que l'œuvre de Saussure comporte plusieurs pans, que beaucoup d'observateurs considèrent comme opposés, au point que certains d'entre eux en viennent à s'étonner que le même sujet ait pu produire des travaux à ce point, selon eux, incompatibles. Il convient, bien sûr, de faire état de ce clivage entre les différentes activités de Saussure. Il a souvent donné lieu à des métaphores curieuses : il y aurait chez Saussure un Docteur Jekyll et un mister Hyde, un chercheur diurne et un exégète nocturne, un professeur sage et raisonnable, celui du *Cours* et des *Écrits de linguistique générale*, et un herméneute fou, celui de la recherche des anagrammes.

Cette duplicité de Saussure a été très souvent mise en scène. Elle se manifeste par une frontière qu'on trace entre deux, parfois entre plusieurs Saussure. Un fascicule de la revue *Recherche* porte comme titre, en 1974, « Les deux

Saussure ». Mais cette frontière fait problème. D'abord par son existence même : certaines positions théoriques de Saussure invitent à la contester. Ensuite par son tracé : faut-il, par exemple, dans cette topographie saussurienne, placer la recherche sur la légende du côté, diurne et raisonnable, de la linguistique ou du côté, nocturne et empreint de folie, des anagrammes ? Les avis diffèrent. J'ai le mien, je l'ai exprimé notamment dans *À la recherche de Ferdinand de Saussure*, je le crois juste, mais je sais qu'il est contesté.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette hypothétique frontière, c'est, pour certains, l'ensemble de l'œuvre de Saussure qui relève de la folie. C'est ainsi que je comprends certains propos de Michel Pierssens, qui pose explicitement, en 1979, que, « d'une certaine façon, ce qui devient fou, chez Saussure, c'est sa science » (« Le signe et sa folie : le dispositif Mallarmé/Saussure », *Romantisme*, 1979, n° 9, p. 51. Des propos du même type sont tenus par Pierssens dès 1974 dans le numéro de *Recherches* intitulé « les deux Saussure » et repris en 1976 dans *La Tour de Babel*).

Il serait imprudent, je l'ai déjà dit, d'entrer dans le creux de cette « caverne », pour user de la métaphore saussurienne. Saussure est-il fou ? Le linguiste, parce qu'il est linguiste, est-il nécessairement fou ? Le soupçon rôde. Il se manifeste peut-être, sous une autre forme, dans la dénégation lacanienne « Il n'y a pas de métalangage », qui semble donner à la fois comme impossible et interdite – et folle si elle contrevient à cette interdiction – la pratique du métalangage, c'est-à-dire, notamment, la linguistique.

Il est temps, pour conclure, de revenir à Michel et, surtout, à Blavier. Il me semble bien que Blavier est assez fortement atteint par le soupçon. Dans son livre, la division qui accueille les fous du langage et les linguistes fous, agréablement intitulée par le joli mot-valise « Myth(étymo)logie », est l'une des plus abondantes. Elle n'est devancée, en termes quantitatifs, que par celles des « Persécutés, persécuteurs et faiseurs d'histoires » et des « Romanciers et poètes ». Il apparaît aussi que Blavier est assez généreux dans l'attribution aux linguistes de la glorieuse appellation de « fous littéraires ». Car Michel le Neuvillois n'est pas le seul à bénéficier de sa générosité. Il faudrait, naturellement, faire un inventaire exhaustif, qui retrouverait pour chaque cas l'insoluble problème des critères. Je n'ai donc pas entrepris cette impossible enquête. Mais j'ai procédé à quelques sondages. J'ai constaté par exemple qu'un projet de réforme de l'orthographe est suffisant pour être considéré comme « fou littéraire ». Ainsi Jean S. Barès, auteur, dès la fin du 19^{ème} siècle et jusque dans les années 1920, d'assez raisonnables propositions d'« d'ortografe simplifiée » est enrôlé sans barguigner, à ce titre, dans l'armée des fous littéraires. La mise en place d'une langue artificielle est aussi un trait suffisant pour justifier le recrutement : Blavier fait un inventaire important (pp. 253, 257 et 259) de ces projets de langues, en en excluant, en raison de leur « statut statistiquement différent, les volapücks et autres espérantos » (p. 253). Toutefois, il attribue faussement à Johann Martin Schleyer, créateur du volapük, la responsabilité de la *pasilingua*, qui revient à

Paul Steiner, ancien volapükiste. Parmi les responsables de ces essais, dont certains, à coup sûr, sont très fortement délirants, sont présents quelques autres, qui le sont moins, par exemple Léon Bollack, pour la *langue bleue*, Raoul de la Grasserie, pour l'*Apoléma* et jusqu'à Otto Jespersen, pour le *novial*, dont les projets n'ont de « fou » rien d'autre que l'intention de créer une langue artificielle. Ici, sans le savoir sans doute, Blavier rencontre Lacan, qui, dans un contexte théorique entièrement différent et avec d'autres intentions et un autre lexique, juge « stupides » les langues artificielles, quelles qu'elles soient (*Le Séminaire*, III, p. 65). Nouvelle rencontre inattendue entre Lacan et Blavier, qui pourtant, à en juger par les quatre allusions qu'il fait à Lacan dans *Les fous littéraires*, n'aimait guère ni l'auteur ni le personnage.

On l'a compris : il n'est vraiment pas possible de donner une conclusion au débat sur les critères employés pour attribuer ou refuser l'éminente qualité de « fou littéraire ». Je me contenterai donc de mettre en garde mes lecteurs contre une interprétation inexacte de certains de mes propos. On peut être tenté d'y lire certaines critiques de Blavier. Il est vrai que je me suis laissé aller à formuler çà et là quelques réserves. Mais ces réserves portaient sur des points pour lesquels la responsabilité propre de Blavier n'est pas engagée. Il est, comme tout un chacun, plus ou moins atteint par les rumeurs idéologiques de son temps. On ne peut guère lui en faire le reproche. Et on ne peut que rendre hommage à ce qui est, dans la plupart des cas, son extrême lucidité, même si elle est sans doute mise en cause dans le cas de Michel le Neuvillois. En dépit de ses éminents mérites, celui-ci ne mérite pas l'éminente dignité de « fou littéraire ». Tout au plus celle de grammairien perspicace. À moins, bien sûr, que les deux qualités ne se confondent...

Michel Arrivé